

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 21 septembre 2007

Etaient présents : Etaient présents : MM. Emorine, Bernardon, Mmes Lemoine, Bouillot, MM. Sullo, Martin, Mme Jasicki, M. Boyer, Mmes Charrier, Forgeron, M. Marizy, Mmes Reby, Ferreira, MM. Ambrosioni, Savetier, Mmes Krivopissko, Suchet, Givry, MM. Clair, Vernay, Pelletier, Chaillet, Mme Buttignol

Absents et excusés : Mme Sangiorgio,

M. Daillet a donné pouvoir à M. Ambrosioni,
M. Charlier a donné pouvoir à M. Bernardon,
M. Taiclet,
M. Rey a donné pouvoir à Mme Buttignol,
M. Rouvray a donné pouvoir à M. Chaillet.

Monsieur CLAIR a été nommé Secrétaire.

Les Conseillers Municipaux sont heureux de retrouver Alain MARIZY.

Le Maire présente les condoléances des Conseillers à Catherine KRIVOPISSKO pour le décès de son beau-père et à Robert DAILLET pour le décès de son frère aîné.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 juillet 2007.

Le Compte-rendu de la réunion du 03 juillet 2007 est adopté à l'unanimité.

2°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire donne connaissance des décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	MONTANT
15	03.07.2007	Fourniture et produits d'entretien – Marché à procédure adaptée	SARL TISSERAND Lot 1 : 3 072,69 € Lot 2 : 1 933,90 € Lot 3 : 5 945,13 €
16	03.07.2007	Entretien des Espaces Verts de la Commune – Année 2007 – 2008 – Marché à procédure adaptée – Résiliation d'un contrat	Lot 3 : 5 030,00 € HT Entreprise FUSTER
17	03.07.2007	Entretien des Espaces Verts de la Commune - Année 2007 – 2008 – Marché à procédure adaptée.	Lot 3 : 5 100,00 € HT Entreprise LACOMBRE
18	10.07.2007	Prêt OPTIBOR d'un montant de 318 000 euros pour financement des travaux de la salle des sports.	Montant : 318 000,00 € Durée : 20 ans
19	07.09.2007	Festival "Tango Swing et Bretelles" Convention de co-production entre les villes de Montceau-les-Mines	Montant : 1 983,00 €

(1)

(1) Rappel :

- Décision du Maire du 22.06.2004.

Prêt PRESAME de 1 094 000 euros pour financement divers investissements (salle des fêtes, stade, salle de sports).

- Décision du Maire du 07.10.2004 pour porter le montant de prêt à 1 818 000 euros.

Tirages et consolidation :

- 500 000 euros le 14.10.2005 – 15 ans – module d'intérêts de 4 ans à taux fixe 2,78 %
- 500 000 euros le 06.12.2005 – 15 ans – module d'intérêts de 4 ans à taux fixe 3,25 %
- 500 000 euros le 06.12.2005 – 20 ans – module d'intérêts de 4 ans à taux fixe 3,25 %

A la suite d'un problème technique, DEXIA Crédit Local n'a pas donné suite à notre demande de prolongation de la phase de mobilisation au-delà du 30 juin 2007 pour les 318 000 euros restants. De ce fait, cette somme a été annulée par le prêteur et il a été nécessaire de recourir à un nouvel emprunt de 318 000 euros dont la mobilisation est prévue le 31.12.2007 au plus tard.

3°) Classement des voiries dans le domaine public communautaire.

Lors de sa réunion du 22 janvier 2007, le Conseil de Communauté a décidé de classer dans le Domaine Public Communautaire les voiries suivantes, de les intégrer au tableau de classement des voiries, soit d'office si elles appartiennent au domaine privé de la Communauté, soit après acquisition.

APPELATION	ORIGINE	EXTREMITE	LONG	Réf.Cad.	OBSERVATIONS
Cité Léon Blum	Rue Félix Clerc	Impasse	339 m		Domaine privé CCM
Cité Léon Blum	Rue Félix Clerc	Impasse	290 m		Domaine privé CCM
Ravel (voie du lot.Maurice Ravel)	Allée M.Ravel	Allée M.Ravel	52 m	AT 199	SEMCODA
Lot. Grande Ouche (prolongement de la Cité)	Rue Félix Clerc	Rue de la République	800 m		Voie nouvelle

Longueur total : 1481 m

APPELATION	SITUATION	SUPERFICIE	Réf.Cad.	OBSERVATIONS
Cité Léon Blum (park.)	Rue Félix Clerc	147 m ²		Domaine privé CCM

Superficie totale 147 m²

Le Conseil, à l'unanimité,

- entérine le classement des voiries ci-dessus.
- autoriser le Maire à signer l'acte de transfert foncier à intervenir, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de la CCM.

4°) Exécution du Service Communal de Transports Scolaires – Circuit n° 30733 – Avenant n° 2 au marché.

Le circuit n° 30733 comprend :

- le circuit de "Montchevrier"
- le circuit de "Montauloup" qui prend en compte une partie de l'ancien circuit des Communautés.

CM du 10.07.2006 : marché avec la SA Les Rapides de Saône-et-Loire à Chalon-sur-Saône.

CM du 31.10.2006 : Avenant n° 1 pour modification de trajet et points d'arrêts du circuit de "Montauloup" de façon à respecter les horaires d'arrivée des enfants aux écoles.

Afin de réactiver l'arrêt de la rue de Marmagne, circuit de "Montauloup" le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification du circuit et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au marché initial. Sur la base initiale du coût journalier de 315 euros HT, le supplément de 8 km par jour s'élève à 25,52 euros HT.

5°) Ecole Maternelle de la Charbonnière – Réfection de la toiture – Avenant n° 1 au marché.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 au marché à procédure adaptée passé avec la SARL ETANCOBA à 42510 Bussières, étant précisé que la Commission d'Appel d'Offres l'a étudié, a donné un Avis Favorable, et autorise le Maire à le signer.

Les travaux supplémentaires comprennent :

- le remplacement des gouttières en zinc de diamètre 0,25 par des gouttières de 0,33 pour éviter les débordements et faciliter l'évacuation des eaux (7 247,93 euros HT + 1 170,00 euros HT).
- le remplacement des descentes d'eaux pluviales (3 785,14 euros HT)
- la rénovation de l'étanchéité des 2 petites terrasses situées au dessus de la tisanerie et de la chaufferie (5 927,76 euros HT).

	HT	TVA	TTC	%
Marché initial	69 658,31	13 653,03	83 311,34	
Avenant n°1	18 130,83	3 554,64	21 684,47	26,028 %
Nouveau montant	87 789,14	17 206,67	104 995,81	

6°) Réfection de toitures et zinguerie de divers bâtiments communaux – Avenant n° 1 – Lot n°2.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 au MAPA passé avec la SARL CTFC à 71 300 Montceau-les-Mines pour le lot 7 "atelier service bâtiments" étant précisé que la CAO a donné un Avis Favorable, et autorise le Maire à le signer.

Les travaux supplémentaires comprennent :

- le remplacement de chevrons
- la fourniture et la pose de noue en zinc sur la partie haute du bâtiment.

	HT	TVA	TTC	%
Marché initial	6 808.82	1334,54	8 143.35	
Avenant n°1	1 867.32	366,00	2 233.32	27,425
Nouveau montant	8 676,14	1 700,53	10 376,67	

7°) Congrès des Maires – Année 2007

Monsieur le Maire, Mme Bouillot et M. Martin, Adjoint, participeront à ce congrès qui se déroulera à Paris du 20 au 22 novembre 2007. Le thème retenu est "Maire et citoyens : construisons ensemble ».

Le Conseil, à l'unanimité, décide de rembourser :

aux adjoints, leur frais réels, à savoir :

- déplacement ;
- séjour ;
- règlement des frais d'inscription (86 euros par personne en 2006) ;

au Maire, les frais d'inscription (86 euros en 2006).

8°) Subvention 2007

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer 450 € à l'école Primaire René Picard (coopérative scolaire) pour séjour des 49 élèves des classes CE2-CM1 et CM1 au centre Eden à Cuisery du 17 au 19 octobre 2007.

9°) Fonds Départemental de Soutien des Projets Communaux 2008 (FDSCP)

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le montant du FDSPC 2008 au programme suivant :

A) Part des 85%.

- COSEC : remplacement de fenêtres et portes ;
- Hôtel de Ville : aménagement d'un sas d'entrée ;
- Espace Jeunes : motorisation et rénovation de volets ;
- Ecole Maternelle Lucie Aubrac : aménagement du préau ;
- Ecole Primaire Jean Régnier : travaux de rénovation (carrelage salle de classe, couloir et travaux de maçonnerie).

Estimation des travaux HT : 140 916,20 euros

Financement :

- FDSCP 2008 : 46 711,00 euros
- Autofinancement et emprunt : 94 205,20 euros

B) Part des 15%.

- Acquisition d'un véhicule pour le service "espaces verts".

Estimation du coût HT : 25 000,00 euros

Financement :

- FDSCP 2008 : 8 500,00 euros
- Autofinancement : 16 500,00 euros

10°) Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil, à l'unanimité, décide les modifications suivantes de façon à permettre l'avancement de grade de plusieurs agents (Propositions ayant reçu un Avis Favorable de la Commission Administrative Paritaire).

CREATIONS	SUPPRESSIONS
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Agent technique
Adjoint technique Principal de 2 ^e classe	
Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^e classe	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe
Educatrice principale de jeunes enfants	Educatrice de jeunes enfants
Rédacteur	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe

Ces postes sont à temps complets.

Monsieur Chaillet demande confirmation des 6 postes de rédacteur et des conditions de remplacement d'un agent d'animation actuellement en disponibilité.

Le Maire précise qu'une réorganisation du service concerné est envisagée, puisqu'un 2^{ème} agent est également en disponibilité.

11°) Questions diverses.

A/ Festival Tango, Swing et Bretelles.

Madame Lemoine rappelle que ce festival se déroulera du 06 au 20 octobre 2007 dans 17 Communes.

- Concert le mercredi 17 octobre à 20 h 30 0 l'Espace de Vie d'Animation : "Rue de Lappe" est un groupe qui chante l'univers de Mouloudji.
- 2 concerts au Coquillage :
 - le vendredi 12 octobre : "Muz Nouch"
 - le samedi 13 octobre : "Les Barbeaux Truités".

B / Parking Place Général Leclerc.

Monsieur Chaillet demande "ce qui s'est passé dans le cadre des travaux concernant la pose d'enrobé sur le parking de l'église. Le voisinage n'était pas au courant, y compris la restauration ; ils n'ont pas bien aimé".

Le Maire précise que les travaux ont fait l'objet d'un arrêté.

Monsieur Sullo précise que plusieurs voitures ont pénétré à l'intérieur du périmètre délimité par les barrières après leur installation (le 20 septembre au soir).

Monsieur Chaillet : "le problème des enterrements devait être pris en compte".

Monsieur Boyer : il est difficile de prévoir le 7 septembre qui va mourir.

Le Maire signale que les travaux ont été suspendus à partir de 15 h 30 pour permettre la cérémonie de l'enterrement et ont repris ensuite de façon à être terminés le vendredi soir.

C/ Fermeture du cimetière.

Monsieur Chaillet signale que le portail du cimetière n'était pas fermé le lundi 17 septembre 2007 à 23 heures. "Quand on sait tous les problèmes qu'il y a, cela fait désordre".

Une vérification sera effectuée. Le Maire précise que la fermeture des portes est symbolique et que les vols ont lieu en journée.

Il signale également que certaines communes ne ferment pas les portes du cimetière, ce à quoi, Monsieur Chaillet répond : "je m'en fou des autres communes".

D/ Comité des Fêtes.

Monsieur Martin signale la soirée rétrospective du Carnaval le 03 novembre prochain, à l'Espace de Vie et d'Animation.

Entrée gratuite.

Séance levée à 19 h 15